



Le Président

Réf. DC/IA/MOB

Lille, le **26 AOÛT 2024**

Madame le Maire,

La Métropole Européenne de Lille (MEL) réalisera, à partir du 13 novembre 2024 jusqu'à avril 2025 et en partenariat avec l'État, une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents de son territoire.

L'enquête porte sur les déplacements réalisés quotidiennement par les habitants de la MEL et vise à recueillir des renseignements sur la mobilité journalière, l'utilisation des différents moyens de transport et les caractéristiques des résidents du territoire. Elle s'inscrit dans le cadre des « Enquêtes mobilité certifiées CEREMA » (EMC²) réalisées tous les dix ans environ par les agglomérations françaises et fournira aux autorités compétentes les informations nécessaires pour orienter les politiques publiques de déplacements. L'enquête permettra d'actualiser les résultats de la précédente consultation réalisée en 2016.

Sa réalisation, confiée par la MEL à la société ALYCE, consiste en des entrevues directement au domicile des personnes ainsi qu'en entretiens téléphoniques auprès de ménages de la MEL préalablement tirés au sort. Si ces ménages sont disponibles l'enquête sera réalisée, dans le cas contraire, ils pourront prendre rendez-vous au moment qui leur conviendra.

Conformément au règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, la confidentialité des renseignements communiqués, est strictement garantie. Les données personnelles ne seront utilisées et conservées que dans le cadre de la durée de l'enquête, à savoir du 13 novembre 2024 à fin décembre 2025 et seront ensuite détruites.

Afin d'informer au mieux les élus et la population, la Métropole Européenne de Lille adresse ce courrier à l'ensemble des maires des communes concernées et à l'ensemble des représentants des forces de l'ordre. Elle organisera une campagne de communication, notamment par le biais de la presse locale avant le démarrage de l'enquête.

Nous vous saurions gré de faciliter la réalisation de cette enquête, notamment en :

- diffusant cette information au travers de vos publications et autres supports de communication locaux ;
- affichant ce courrier ou l'information relative à l'enquête au sein de votre mairie;
- confirmant sa réalité auprès des personnes qui pourraient vous contacter à ce sujet.

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre cette information aux personnels de l'accueil physique et téléphonique de votre mairie, susceptibles d'être consultés par la population, afin de confirmer la véracité de l'enquête et la rassurer en précisant qu'il s'agit d'une démarche d'enquête sous maîtrise d'ouvrage de la MEL.

Pour plus d'information et en cas de besoin, vous pouvez contacter la Métropole Européenne de Lille – Direction de la Mobilité – Madame Karine Szymanski Pannetier ou Monsieur David Wallart au 03.20.21.30.72, ou par mail à l'adresse suivante plandemobilite@lillemetropole.fr.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Damien CASTELAIN

